



Paris, le 15 janvier 2020

PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT SUR LA REFORME DES RETRAITES: C'EST TOUJOURS NON !

Alors que les avocats entrent dans leur deuxième semaine consécutive de grève dure et que le mouvement contre la réforme des retraites s'amplifie, la garde des Sceaux et le Secrétaire Général aux retraites viennent d'adresser leurs propositions à la Présidente du CNB.

Cette réponse est inacceptable tant sur la forme que sur le fond.

Sa rédaction tendancieuse tente de faire croire que les propositions faites par les pouvoirs publics sont celles réclamées par la profession.

Il n'en est rien !

Non seulement nous devons intégrer le régime universel par points, mais de surcroît la fracture générationnelle sera maintenue, créant une véritable concurrence et inégalité entre avocats.

Mieux que cela, c'est notre caisse, la CNBF, qui sera en charge de mettre en place et d'appliquer ce régime que nous refusons sans aucune autonomie dans la fixation du montant des cotisations et du montant des pensions !

Quant à nos réserves, nous devons les utiliser pour amortir l'augmentation des cotisations !

Le cynisme de ce gouvernement n'a d'égal que son mépris.

Maintenir la solidarité professionnelle et intergénérationnelle entre avocats avec des cotisations proportionnelles et une retraite minimale décente et garantie, est la condition du maintien d'avocats de proximité sur tout le territoire et d'une justice accessible à tous.

Face à la mobilisation massive des professions libérales, des salariés et des fonctionnaires, le gouvernement doit enfin entendre raison et abandonner cette réforme injuste, insécurisante, inutile et irresponsable.

Injuste car le taux de cotisation dégressif conduit à ce que la charge la plus lourde des cotisations pèse sur les revenus les plus bas.

Insécurisante puisque le système de retraite par points, dont la valeur de service n'est pas garantie, empêche chacun d'entre nous de savoir ce qu'il percevra réellement au moment de partir et contraindra peu à peu à se tourner vers des compléments de retraite individuelle.

Inutile car jusqu'à présent rien ne démontre que la réforme nous sera favorable, dès lors que les projections faites concernent des profils qui n'existent pas !

Les exceptions acceptées par le gouvernement démontrent au contraire qu'il est possible de maintenir l'autonomie de notre caisse. Cette demande légitime de la profession ne remet pas en cause la solidarité dont nous avons toujours fait preuve envers les autres régimes de retraites.

Irresponsable enfin car ce gouvernement choisit d'attiser la colère sociale en opposant les statuts professionnels et les générations.

Qu'il s'agisse du service public de la justice ou du régime des retraites, la politique du gouvernement est toujours la même : faire passer des régressions pour des réformes ambitieuses, et faire des économies au détriment de l'intérêt général.

C'est pourquoi le SAF appelle tous les avocats à poursuivre la grève, à participer partout en France aux manifestations interprofessionnelles du 16 janvier 2020 et à toutes les actions à venir pour défendre un régime de retraite réellement fiable, digne et solidaire !!

Pour les parisiens, rendez-vous à 13h devant le cinéma Bretagne, 73 Boulevard du Montparnasse.